



# Plan de sécurité d'incendie et mesures d'urgence (PSI-MU) 2015



# Table des matières

---

MISE À JOUR ET RÉVISION DU PLAN .....	3
LETTRE DE LA DIRECTION .....	4
DESCRIPTION ET OCCUPATION DU BÂTIMENT .....	5
EXIGENCES LIÉES AUX EXERCICES D'ÉVACUATION .....	6
PROCÉDURE EN CAS D'INCENDIE .....	7
LISTE DES NUMÉROS D'URGENCE .....	8
NUMÉROS D'URGENCE LORS D'ÉVACUATION .....	9
PROTOCOLE D'ÉVACUATION .....	10
CONSIGNES AU RESPONSABLE EN SERVICE .....	13
CONSIGNES AU PERSONNEL .....	14
EXEMPLES DE SINISTRES .....	15
PROCÉDURE EN CAS DE PANNE D'ÉLECTRICITÉ .....	16
CONSIGNES POUR LE CONFINEMENT .....	17
CONSIGNES POUR PERSONNE BLESSÉE .....	18
PLAN DE REZ-DE-CHAUSSÉE .....	19
PLAN DE L'ÉTAGE .....	20



## Mise à jour et révision du plan

---

Date	Modification apportée	Nom du responsable
2012-11-21	Mise en vigueur	Suzanne Clermont
2015-01-12	Mise à jour	Suzanne Clermont

Ce plan doit être mis à jour lors de changements majeurs ou lors de l'embauche d'un nouvel employé. Même s'il n'y a pas de changement, le plan de sécurité incendie et de mesures d'urgence doit être révisé tous les 12 mois.



# Lettre de la direction

---

Madame, Monsieur,

Un incendie est toujours un fléau redoutable. Bien que le bâtiment soit pourvu de dispositifs de sécurité, il est impératif que nous soyons préparés à une telle éventualité.

Il est important que vous sachiez :

- Éviter qu'un feu ne se déclare;
- Éteindre avant qu'il ne se propage;
- Préserver sa vie et celle des autres.

Dans le même ordre d'idées, une situation d'urgence (sinistre) peut se déclarer à toute heure du jour et peut survenir n'importe où. Dès ce moment, l'existence d'un plan de sécurité incendie permettra de mettre en place les mesures nécessaires pour aider à l'évacuation et prendre charge de la situation.

Pour assurer l'évacuation de tous les occupants, ce document a pour but premier de permettre à tous les intervenants de bien connaître leur rôle ainsi que les responsabilités qui leur sont désignées. Nous espérons pouvoir compter sur votre collaboration, votre dévouement ainsi que sur votre générosité afin que l'intervention se déroule calmement et selon les règles de l'art. Nous sommes convaincus que vous agirez avec prudence et sang-froid.

Nous vous remercions de votre collaboration.

La directrice générale,



Suzanne Clermont



# Description et occupation du bâtiment

## Occupation du bâtiment

Le bâtiment abrite une garderie fréquentée par environ 80 enfants âgés de 0 à 5 ans.

Les heures d'ouverture du Centre de la petite enfance Soulanges sont de 7 h à 18 h du lundi au vendredi.

LOCALISATION	LOCAL ET GROUPE D'ÂGE	NBRE D'ENFANTS	NBRE D'ÉDUCATRICES
Rez-de-chaussée	Les Croquables (L107) Poupons	10	2
Rez-de-chaussée	Les Dynamiques (L 109) Multi-âges	8	1
Rez-de-chaussée	Les Aventuriers (L111) Multi-âges	8	1
Rez-de-chaussée	Les Adorables (L123) Poupons	5	1
Rez-de-chaussée	Les Mignons (L125) Poupons	5	1
Rez-de-chaussée	Les Rigolos (L130) Multi-âges	8	1
2 <sup>e</sup> étage	Les Débrouillards (L203) 4 ans	10	1
2 <sup>e</sup> étage	Les Intrépides (L205) 4 ans	10	1
2 <sup>e</sup> étage	Les Énergiques (L208) 3 ans	8	1
2 <sup>e</sup> étage	Les Explorateurs (L212) 3 ans	8	1

En plus des éducatrices affectées aux différents groupes et le personnel du service alimentaire au rez-de-chaussée, il y a la directrice générale, l'adjointe-administrative et la conseillère pédagogique à l'installation. Au niveau de l'étage, en plus des éducatrices affectées aux différents groupes, il y a la directrice adjointe au BC, la secrétaire-réceptionniste, 2 agentes de conformité au BC, 2 agentes conseil en soutien pédagogique et technique au BC ainsi que la secrétaire-comptable au BC.

# Exigences liées aux exercices d'évacuation

---

## Participation :

Tous les occupants doivent participer aux exercices d'évacuation, sauf ceux qui ont la permission express du chef des secours en cas d'incendie de ne pas y participer. Dans la mesure du possible, les personnes à mobilité restreinte participeront à ces exercices.

## Exigences :

Au moins un exercice d'évacuation de tous les occupants doit être exécuté à chaque année.

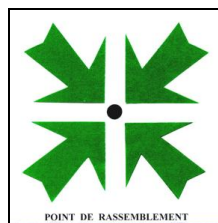
Une fausse alarme ne constitue pas un exercice d'évacuation.

## Évacuation de l'immeuble

Le réseau avertisseur d'incendie sonnera en émettant un signal d'évacuation. Ce signal sera entendu sur tous les étages. Les occupants de ces étages devront sortir immédiatement de l'immeuble. On accordera juste assez de temps à l'évacuation des groupes pour s'assurer que les escaliers ne soient pas encombrés. L'évacuation se poursuit jusqu'à ce que tous les occupants aient quitté l'immeuble ou jusqu'à ce que le chef du service d'incendie ordonne d'autres procédures.

## Point de rassemblement

Tous les occupants doivent s'éloigner de l'immeuble le plus rapidement possible et se rendre au point de rassemblement prévu à cette fin dans le stationnement.



## Abri temporaire

Une entente avec la municipalité autorise le CPE Soulanges à utiliser un local qui est situé au 195, rue Principale à Les Coteaux. La clé du refuge est dans le sac rouge du local des Croquables (L107) dans la grande pouponnière.

# Procédure en cas d'incendie

---

Il est essentiel d'agir rapidement pour éviter d'être cerné par les flammes ou de succomber aux effets des gaz, de la fumée et/ou de la chaleur. Votre sécurité et celle des occupants dépendent de vous. **SUIVEZ BIEN LES DIRECTIVES.**

- 1) Si vous sentez de la fumée, **AVERTISSEZ LA PERSONNE RESPONSABLE (Directrice générale ou son substitut)** de l'édifice en prenant bien soin d'indiquer **L'ENDROIT.**
- 2) Si vous voyez de la fumée, ou si vous découvrez un début d'incendie, faites immédiatement sortir tous les occupants de la pièce où se trouve l'incendie, sans affolement.
  - **DÉCLENCHER L'ALARME INCENDIE DE L'ÉTAGE.**
- 3) **À MOINS QU'IL S'AGISSE D'UN PETIT INCENDIE** et que vous êtes certain de pouvoir le maîtriser avec un extincteur approprié, ne perdez pas de temps à essayer de le combattre, éloignez-vous-en, les pompiers sauront comment le contrôler.
- 4) **AUSSITÔT QUE LE SIGNAL D'ALERTE RETENTIT :**
  - **GARDEZ VOTRE SANG-FROID;**
  - **ÉVITEZ DE PARLER INUTILEMENT;**
  - **FERMEZ TOUTES** les fenêtres et les portes;
  - **TOUS LES OCCUPANTS**, sans exception, **DOIVENT IMMÉDIATEMENT ÉVACUER** l'édifice par la sortie d'urgence qui est la plus proche et se diriger à l'extérieur de l'édifice aux points déterminés;
  - **NE PRENEZ PAS VOS EFFETS PERSONNELS.**
- 5) S'il y a de la fumée, baissez-vous de façon à passer sous la fumée, exemple : marcher à quatre pattes.
- 6) S'il est impossible d'évacuer le bâtiment, demeurez dans une pièce et identifiez-vous à la fenêtre.
- 7) **NE RETOURNEZ SOUS AUCUN PRÉTEXTE** à l'intérieur du bâtiment, pour quelque raison que ce soit.

**Note :** 1. Il ne faut jamais emprunter un corridor sans vérifier au préalable si :  
a) la porte est chaude;  
b) les lieux sont enfumés.  
Dans l'une ou l'autre de ces éventualités, il faut se diriger vers un autre corridor ou une autre sortie.



## Liste des numéros d'urgence

---

<b>Urgence CPE Soulanges</b>	<b>9-1-1</b>
<b>Taxi-Soulanges</b>	<b>450-374-3434</b>
<b>CENTRE ANTIPOISON DU QUÉBEC</b>	<b>1 800 463-5060</b>
<b>HÔPITAUX :</b>	
Hôpital de Valleyfield	450-371-9920
Hôpital Ste-Justine de Montréal	514-345-4931
<b>CSSS :</b>	
CLSC de la Presqu'île	450-455-6171
Point de service de St-Polycarpe	450-265-3771
Point de service de Coteau-du-Lac	450-763-2572
Municipalité Les Coteaux	450-267-3531
Sûreté du Québec (Police)	450-456-3883
Hydro Québec (pannes & urgences)	1-800-790-2424





## Numéros d'urgence lors d'évacuation

<b>Cellulaire Installation</b>	450-567-3635	
<b>Cellulaire BC</b>	514-267-0235	
<b>Compagnie de surveillance alarme</b>	<b>1-800-667-4720</b>	<b>No.client 24-1442</b>
<b>Entrepreneur électricien</b>	450-373-4162	Technivolt
<b>Chauffage et climatisation Leclerc</b>	(450) 377-4326	
<b>Safety first hotte cuisine</b>	514-866-8663	
<b>Vitrierie du suroît</b>	450-377-2454	
<b>Marc Gravel</b>	450-435-9410 514-863-9410 (cell)	Panneau incendie Extincteurs
<b>Serrurier Clément</b>	450-373-3075	
<b>Plomberie René Langevin</b>	450-371-2450	
<b>Autobus Grenier</b>	<b>Cell. M. Michel Grenier</b> 450-802-2886	<b>M. Alexandre Grenier</b> 450-802-7833
<b>Amisges</b>	1-888-868-2088	



**Alexandre Côté**  
**Pompier, Préventionniste**  
**Régie inter municipale d'incendie du**  
**Lac Saint-François**  
**Tél. : 450 217-9335 (poste # 3)**  
**Cellulaire: 450-802-0204**  
**Fax: 450 267-0907**  
[prevention@st-zotique.com](mailto:prevention@st-zotique.com)



# Protocole d'évacuation



## Adjointe-administrative Substitut 2

- Se dirige vers les Croquables (L107) pour porter assistance aux éducatrices;
- Fait la tournée des locaux du rez-de chaussée et en cas de fumée se dirige vers la sortie la plus près;
- En arrivant au point de rassemblement, est la personne responsable de faire le décompte des groupes du 1er étage auprès des éducatrices et en fait rapport à la directrice générale;
- Demande la confirmation de présences des enfants auprès des éducatrices en visualisant les panneaux verts ou rouges et en avise la responsable et la direction ou le substitut s'il y a lieu;
- Substitut en cas d'absence de la directrice générale et la directrice adjointe au BC.

## Conseillère pédagogique pour l'installation Substitut 3

- Se dirige vers les locaux des Dynamiques (L109) et Aventuriers (L111) pour porter assistance aux éducatrices;
- Apporte le téléphone sans fil;
- Ouvre la porte de la sortie principale;
- Se dirige au centre de la cour en servant de barrière humaine et aide à la direction des groupes d'enfants vers le point de rassemblement;
- Substitut en cas d'absence de la directrice générale, la directrice adjointe au BC et l'adjointe administrative.

## Cuisinière

- Ferme la hotte de la cuisine et tous les équipements de cuisson;
- Enclenche le mécanisme de barrure centrale de la porte de la cuisine et ferme la porte de son local avant de quitter;
- La cuisinière sort rapidement par la porte de la cuisine pour porter assistance aux éducatrices avec les couchettes à l'extérieur du CPE;
- Remet la clé du cadenas à la première personne adulte qui aura atteint la porte de la clôture ;
- En cas d'absence de la conseillère pédagogique à l'installation (substitut 3) ouvre la porte de la sortie principale.

## Éducatrice(s)

- Sort le bracelet des porte-clés des enfants ainsi que le sac rouge près du local s'il y a lieu;
- Si l'évacuation s'effectue durant la période de sieste, prend le bac de souliers;
- Enclenche le mécanisme de barrure centrale de la porte de son local et ferme cette porte avant de quitter;
- Rassemble les enfants, fait le décompte et se dirige vers la porte d'évacuation attitrée;
- Se rend immédiatement au point de rassemblement.
- Signifie au responsable du dénombrement, au moyen des cartons, si son groupe est complet ou non (présente le côté vert, si le groupe est complet ou le côté rouge s'il manque un ou des enfants);
- Assure l'ordre et la sécurité de son groupe;
- L'éducatrice en pause doit se diriger vers la sortie la plus près.

## Sortie porte d'entrée principale

- Tous les enfants des Croquables (L107), des Dynamiques (L109), des Aventuriers (L111) ainsi que les éducatrices
- Directrice générale
- Conseillère pédagogique à l'installation

## Porte de la cour Ouest

- Tous les enfants des groupes Adorables (L123), Mignons(L125) et Rigolos (L130) ainsi que les éducatrices
- Adjointe administrative

## Sortie d'urgence avant près de l'escalier

- Tous les enfants des groupes Débrouillards (L203) et les Intrépides (L205) ainsi que les éducatrices
- Secrétaire-réceptionniste

## Sortie d'urgence 2e étage côté Ouest

- Tous les enfants des groupes des Énergiques (L208) et des Explorateurs (L212) ainsi que les éducatrices
- Directrice adjointe au BC
- Agente(s) de conformité BC
- Secrétaire-comptable BC
- Agente(s) conseil en soutien pédagogique BC

## Porte de la cuisine

- Personnel du service alimentaire

**Le membre du personnel n'ayant aucune personne sous sa supervision doit se diriger calmement au centre de la cour et porter assistance aux éducatrices en servant de barrière humaine pour atteindre le point de rassemblement.**

# Consignes au responsable en service

---

## La direction ou son substitut

### Lors du déclenchement de l'alarme

1. Appelez le 9-1-1 et apportez le PSI-MU et les clés.
2. Assurez-vous que l'évacuation est en cours.
3. Vérifiez la provenance de l'alarme. Si possible, isolez le feu en fermant la porte de la pièce où il s'est déclaré sans mettre votre vie en danger.
4. Aidez à l'évacuation si nécessaire.
5. Rendez-vous à l'entrée principale pour accueillir les pompiers. En attendant leur arrivée, recueillez auprès du personnel responsable des enfants l'information sur le décompte des enfants évacués en nommant chacun des 10 groupes.
6. À l'arrivée des pompiers, avisez-les de l'endroit où le feu s'est déclaré, du décompte des enfants évacués et, le cas échéant, de la présence des personnes à l'intérieur. Remettez aux pompiers les clés du bâtiment.
7. Désignez une personne qui communiquera avec les parents, les intervenants d'urgence. En ce qui a trait aux demandes médias ou relatives à l'état de la situation, dirigez-les directement aux services d'urgence sur place (pompiers, policiers).
8. Réintégrez le bâtiment uniquement sur autorisation des pompiers.

Note : Le service de garde possède un système d'alarme incendie à signal simple.



# Consignes au personnel

---

## Les éducateurs

Tout le personnel éducateur du service de garde doit connaître le rôle et les tâches qu'il devra accomplir lors d'une évacuation.

### L'utilisation des cartons de couleur pour le dénombrement

Lors d'une évacuation, Chaque éducatrice doit apporter le bracelet contenant les porte-clés d'identification des enfants de son groupe et diriger son groupe au point de rassemblement à l'extérieur. À cet endroit, il effectue le décompte de ses enfants. Si tous les **enfants** sont **présents**, il montre au responsable sur les lieux le carton **vert**. Si, par contre, un enfant manque à **l'appel**, il le signifiera rapidement en montrant le carton **rouge**. Cette façon de faire permet :

- à l'éducatrice, d'indiquer son décompte au responsable en service sur les lieux (le directeur ou son substitut) sans avoir à quitter son groupe;
- au responsable sur place, de savoir, en un coup d'œil, grâce à la couleur des cartons, si tous les enfants sont sortis ou si certains manquent à l'appel et de transmettre sans délai l'information à la direction ou aux intervenants d'urgence (pompiers, policiers et ambulanciers).

# Exemples de sinistres

---

## auxquels pourrait faireface le service de garde

### Inondation :

Prenez garde : Même si vous n'êtes pas à proximité d'un cours d'eau, vous pouvez être victime d'une inondation due à un bris de conduite d'eau ou à un refoulement d'égouts.

**Quoi faire** : Lorsque le niveau de l'eau vous y oblige, évacuez en suivant le PSI- MU.

### Tremblement de terre :

**Quoi faire** : Le personnel éducateur doit éloigner les enfants des fenêtres et des objets en hauteur. Il doit les placer sous un meuble solide ou dans l'encadrement d'une porte. Après le tremblement de terre, vérifiez si le bâtiment est endommagé. Évacuez si les dommages sont sérieux et attendez les consignes de sécurité d'experts avant de réintégrer le bâtiment.

### Vents violents :

**Prenez garde** : Si une personne doit obligatoirement se rendre à l'extérieur du service de garde, soyez sensibilisés aux dangers liés aux débris comme la tôle, le verre ou tout autre objet qui peut être transporté par le vent.

**Quoi faire** : Réunissez les enfants et le personnel en un lieu sûr.

Afin d'obtenir plus de détails, visitez le site Internet du ministère de la Sécurité publique à [www.securitepublique.gouv.qc.ca](http://www.securitepublique.gouv.qc.ca)

Suivez les liens « Sécurité civile » puis « Se préparer aux sinistres ». Vous y trouverez, dans le détail, comment réagir à ces différentes situations d'urgence, que vous pourrez adapter à vos besoins. Selon le cas, vous pouvez intégrer ces mesures à la fiche 7 de votre plan.

# Procédure en cas de panne d'électricité

---

Une panne d'électricité est chose courante particulièrement à certaines périodes de l'année. L'employé doit demeurer à son poste de travail en attendant qu'une décision soit prise par la direction.

La direction a la responsabilité de s'informer de l'importance et de la durée de la panne. En cas de panne prolongée, c'est aussi la responsabilité de la direction de faire évacuer le bâtiment (procédure d'évacuation).

## Pendant toute la durée de la panne, l'employé doit :

- a) Voir au maintien de l'ordre des occupants;
- b) Offrir une assistance technique aux occupants dans le besoin;
- c) Vérifier si les lumières d'urgence fonctionnent et noter toutes déficiences observées;
- d) Aider les personnes qui se trouvent dans les pièces non éclairées à quitter les lieux.



# Consignes pour le confinement

---

Parmi les mesures de protection pour se soustraire à un sinistre, la première mesure apprise est l'évacuation. Toutefois, en présence de risques technologiques qui proviennent de l'extérieur de notre environnement, des mesures de confinement et de mise à l'abri peuvent être demandées par les autorités publiques.

## Principes d'intervention pour mettre en place la procédure de confinement?

- Lorsqu'on constate la présence d'un nuage inhabituel à la hauteur des bâtiments.
- Lorsqu'on constate la présence d'odeurs inhabituelles laissant craindre une fuite de matières dangereuses. Toutefois, puisqu'un bon nombre de matières dangereuses sont inodores, il ne faut pas se fier à l'absence d'odeur pour conclure qu'il n'y a pas de matières dangereuses.
- Lorsqu'un représentant des services d'urgence ou de l'autorité publique en avise l'établissement.

## Quoi faire?

- Faire entrer les usagers qui sont à l'extérieur.
- Fermer toutes les portes extérieures et toutes les fenêtres.
- Fermer toutes les portes des locaux.
- Fermer les portes coupe-feu dans le corridor afin d'éviter une possibilité de circulation d'air.
- Fermer le système de ventilation (indiquer, sur le plan d'étage, où se trouve l'interrupteur).
- Fermer la hotte dans la cuisine et éviter toute cuisson.
- Éviter d'ouvrir inutilement les portes extérieures.
- Communiquer avec la municipalité afin de connaître la durée probable de l'évènement.
- Si l'évènement risque de durer assez longtemps pour permettre d'atteindre des concentrations toxiques dans l'immeuble, prévoir la mise en place d'un système de transport afin de reloger les usagers.
- Se préparer à une évacuation de l'immeuble.

# Consignes pour personne blessée

---

## Objet :

Prévoir les procédures à suivre lorsqu'une personne subit une blessure ou un malaise grave.

## Témoin d'une blessure ou d'un malaise grave

Lorsque vous devez assister une personne qui a subi une blessure ou un malaise grave, vous devez :

- Rester calme et rassurer le blessé, ne pas déplacer la personne blessée;
- Prévenir un membre du personnel ayant reçu une formation de secouriste;
- À la demande du secouriste ou, s'il y a lieu, communiquer avec le 9-1-1 et surveiller l'arrivée des ambulanciers pour les diriger au bon endroit sans perte de temps;
- Suivre les recommandations du secouriste et le seconder;
- Éloigner les curieux.
- 

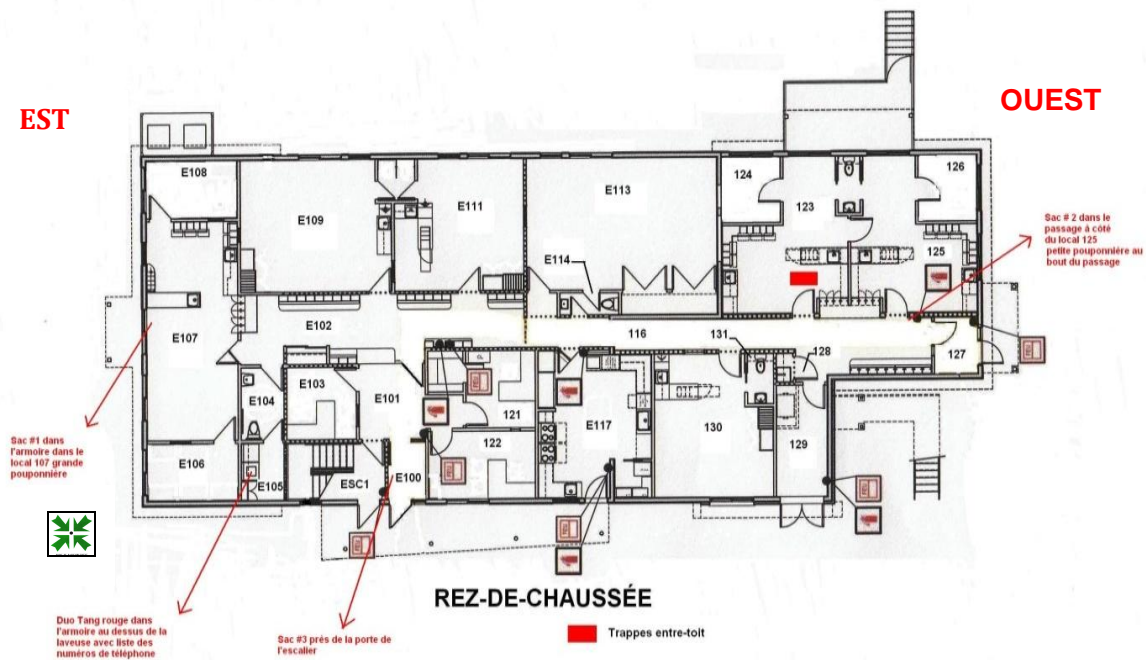
## Rappel des règles de base pour les premiers soins

- S'assurer que les lieux de l'accident soient sécuritaires pour soi et pour le blessé;
- Ne jamais donner à boire ou à manger à une personne gravement blessée;
- Tourner sur le côté toute personne inconsciente, sans blessure à la colonne, en attendant les secours afin d'empêcher l'obstruction des voies respiratoires;
- Immobiliser toute personne blessée à la colonne et l'avertir de ne pas bouger;
- Attendre calmement les secours.

## Rappel du rôle du personnel éducateur

Le personnel éducateur doit rassurer les enfants de leur groupe concernant l'évènement qu'ils ont vécu pour chacune des situations présentées dans le PSI-MU.

# Plan rez-de-chaussée



# Plan de l'étage

